

M. McDermid: Je dois vous dire que les amendements de ce groupe sont tout à fait inutiles. Si j'avais plus de temps, je pourrais vous donner force détails pour étayer cette affirmation. Par exemple, le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie), quand il a annoncé la composition du Comité consultatif sur le commerce extérieur, a précisé qu'on y inclurait des représentants des syndicats, des industries ainsi que des petites et grandes entreprises. Il a même insisté sur le fait qu'il avait invité les représentants du Congrès du travail du Canada à discuter de leur participation à ce comité. Leurs vues seront importantes, tout comme les négociations commerciales multilatérales, et j'espère qu'ils accepteront mon invitation. Ils ne l'ont pas acceptée la première fois que je l'ai faite. Espérons qu'ils le feront cette fois-ci.

Nous cherchons à obtenir la participation des intéressés au processus de consultation que nous avons mis en place au cours des quatre dernières années, et nous continuerons à le faire. Ces amendements sont inutiles.

Des voix: Bravo!

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre à nouveau la parole pour faire remarquer une chose au secrétaire parlementaire. Il a décrit les problèmes des viticulteurs et laissé croire que le gouvernement aidera aussi bien le gouvernement provincial que les viticulteurs, mais voilà que le gouvernement actuel décrète que l'écart de 50 p. 100 doit être compensé immédiatement ou dès la mise en oeuvre de l'Accord commercial. Cela en soi met le gouvernement fédéral en charge et le rend responsable du dilemme auquel les viticulteurs seront confrontés l'an prochain.

● (1630)

M. McDermid: Non, c'est absurde. Lisez les conclusions du comité du GATT.

M. Hovdebo: Les six motions d'amendement dont nous discutons couvrent beaucoup de terrain. La première signifie que nous ne sommes absolument pas d'accord avec le projet de loi et vise à supprimer l'article 8. L'un des problèmes que nous éprouvons dans tout ce débat tient au fait que les ministériels font grand cas de ce qu'ils appellent la vérité de l'interprétation de cet Accord. Ce faisant, ils montrent à quel point ils sont arrogants. Nous ne sommes précisément pas d'accord avec l'interprétation qu'ils font du projet de loi. Nous avons une interprétation différente de bon nombre des clauses de l'Accord et des articles du projet de loi. En soutenant que l'interprétation du gouvernement est la vérité et que celle de tous les autres est mensonge, les ministériels insultent tous ceux qui ont consacré un peu de réflexion ou d'étude au projet de loi et à l'Accord et qui en ont tiré une interprétation différente de celle du gouvernement. Quelle arrogance! Cela ne contribue pas à la compréhension de l'Accord.

C'est la compréhension ou le manque de compréhension de l'Accord qui finira par faire échouer cet Accord de libre-

Accord de libre-échange Canada—États-Unis

échange. L'électeur qui a à se prononcer sur l'Accord est invité à choisir entre le statu quo et quelque chose qu'il ne comprend pas. Quand on est confronté à ce genre de décision, on choisit le statu quo. Il me semble qu'il serait dans les intérêts du gouvernement d'aider les électeurs à comprendre.

M. McDermid: Nous le faisons.

M. Hovdebo: L'ennui, toutefois, c'est que plus les électeurs comprennent l'Accord, plus ils le refusent, et le gouvernement se trouve pris dans un véritable dilemme.

M. McDermid: Voilà bien le NPD: conserver le statu quo ou reculer.

M. Hovdebo: Les ministériels font face à un dilemme, bien entendu, et c'est pourquoi ils tentent par tous les moyens de semer la confusion. C'est leur seule solution, leur unique porte de sortie. Si les électeurs le comprennent, ils voteront contre. Autrement, ils voteront pour le statu quo.

Je vais parler brièvement des motions n^{os} 17, 19 et 21. La motion n^o 19 tend à supprimer l'article 9. Un de ces jours, un gouvernement provincial va contester l'article 9 devant les tribunaux et le gouvernement fédéral perdra sa cause. Cet article a pour effet d'imposer cet Accord aux provinces contre leur gré. Le premier ministre Bourassa, qui prétend que tous les Québécois sont en faveur de ce projet de loi, ce dont je doute, a décidé qu'il ne pourrait pas souffrir qu'on porte atteinte aux droits provinciaux. Il a donc pris les devants. Il entend, comme il l'a déjà fait dans une certaine mesure, adopter des dispositions permettant au gouvernement fédéral d'intervenir, et comme il aura déjà légiféré en conséquence, il pourra affirmer qu'il n'y a pas d'atteinte aux droits de la province.

Le premier ministre Peterson, pour sa part, prend l'attitude inverse. Il veut s'assurer d'avoir adopté des lois avec lesquelles ce projet de loi entrera en conflit. Il y aura donc divergence entre la mesure à l'étude et des lois provinciales destinées à protéger l'eau, l'industrie viticole et divers produits sur lesquels la province a droit de regard.

Mme Coppins: Excellent premier ministre.

M. Hovdebo: En effet.

Voilà ce qui se produira et ce pourquoi il convient d'adopter la motion n^o 19 qui tend à supprimer l'article 9.

En ce qui concerne la motion n^o 21, une motion libérale, bien que nous soyons partisans d'une plus large représentation à la commission gouvernementale chargée de l'Accord, il faut reconnaître que cet amendement ne requiert pas que des groupes multiculturels, d'agriculteurs et de femmes siègent également à cette commission. Nous appuierons l'amendement mais il présente des lacunes dans la mesure où il ne cite pas les groupes dont je viens de parler en plus de ceux qu'il mentionne. Il pourrait prévoir une représentation plus large mais nous l'appuierons.